



Centre de Formation Continue

Espace André

401 B chemin des Plantades, 83130 LA GARDE

Téléphone 04 94 58 58 22 - 04 94 14 64 08

Messagerie formationcontinue@ifpvps.fr

Internet www.ifpvps.fr/formation-continue



Le Centre de Formation Continue de l'IFPVPS
répond aux exigences DataDock



Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé

N° de déclaration d'activité 93.83.04918.83

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Formation aux conditions d'hygiène et de salubrité

Cette formation s'adresse aux personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel.

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 12 décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du code de la santé publique.

Le centre de formation de l'IFPVPS est habilité, depuis le 23 avril 2009, par le Préfet de Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, à dispenser cette formation.



FORMATION CONTINUE



Objectifs

La formation a pour objectif de sensibiliser les stagiaires aux risques infectieux liés à leurs pratiques et à les doter des savoirs théoriques, procéduraux et pratiques nécessaires à :

- l'évaluation des différents risques infectieux,
- la mise en œuvre des mesures de prévention adaptées à la spécificité de leurs pratiques,
- l'amélioration continue des conditions d'hygiène et de salubrité des locaux réservés à la réalisation de leurs pratiques.

Contenus de la formation

Jour 1

- Rappel des réglementations relatives au tatouage, perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage
- Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R. 1311-4 du code de la santé publique
- Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau, notamment cicatrisation

Jour 2

- Généralités; risques allergiques, infectieux
- Stérilisation et désinfection
- Règles de protection du travailleur, et notamment les accidents infectieux par transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales
- Élimination des déchets

Jour 3

- Savoir mettre en œuvre les procédures d'asepsie pour un geste de tatouage ou de perçage.
- Connaître les différents espaces de travail (nettoyage et désinfection).
- Ateliers pratiques et simulations

Site internet :

www.ifpvps.fr/formation-continue



Public visé

Cette formation s'adresse aux personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel

Formation aux conditions d'hygiène et de salubrité (réf. 0301)

Durée

21 heures (3 jours)

Tarif

Nous consulter

Lieu

Dans nos locaux

Intervenants

Responsable pédagogique : Médecin hygiéniste

Formateurs : Médecins hygiénistes, infectiologues, cadre de santé hygiéniste, de bloc opératoire et avec la participation pour le module pratique de Pascal et Carinne-Jade WEPIERRE « artistes tatoueurs » membres du SNAT

Méthodes et moyens

Apports théoriques

Ateliers pratiques

Simulations de situations professionnelles, remise de documents et guide de bonnes pratiques

Contact

formationcontinue@ifpvps.fr

04 94 58 58 22 - 04 94 14 64 08